



REFMA



COMHAFAT/ATLAFCO

RAPPORT DE

ATELIER SUR

‘La Formation Maritime et le renforcement du dispositif du suivi, du Contrôle, et de la surveillance(SCS) des activités de la Pêche dans la zone COMHAFAT’’

02-03 Mai 2018, Casablanca (Maroc)

1. Du 2 au 3 Mai 2018, s'est tenue à Casablanca (Maroc), un séminaire sous le thème de "*La Formation Maritime et le renforcement du dispositif du suivi, du Contrôle, et de surveillance (SCS) des activités de la Pêche dans la zone COMHAFAT*".
2. L'UA-BIRA n'a pu être représenté et a adressé une présentation qui a été faite en son nom pendant le séminaire
3. La liste des participants figure à l'**Annexe I**.

CONTEXTE

4. Le secteur de la pêche dans la majorité des pays de la zone COMHAFAT, est actuellement confronté à deux menaces fortement nocives :
 - Un effort de pêche trop élevé entraînant une surexploitation des ressources ;
 - Une pêche illicite, non-déclarée et non-réglementée (INN) croissante pratiquée par les navires nationaux et les navires étrangers.

Combinés, ces deux phénomènes, (i) limitent fortement l'apport budgétaire du secteur de la pêche dans l'économie nationale, (ii) détruisent l'écosystème marin, (iii) menacent la sécurité alimentaire de la population, (iv) freinent le développement de l'emploi et la création de valeur ajoutée et (v) accentuent la pauvreté dans les États.

5. Le lien entre le manque d'efficacité des structures SCS nationales et le niveau élevé de la pêche INN dans la région est bien établi. Une bonne partie des États de la région, ne disposent pas de tous les équipements nécessaires (radar côtier, AIS, VMS, patrouilleurs) pour suivre et contrôler les activités des navires qui évoluent dans leur espace maritime. Les pertes économiques importantes enregistrées et la destruction de la ressource liée à la pêche INN constituent la justification principale d'un besoin de renforcement des capacités des structures régionales SCS et du personnel chargé de la surveillance.
6. Cette rencontre, entre les institutions de formation maritime de la région COMHAFAT, est une réflexion pour une meilleure contribution de la formation maritime dans le combat contre la pêche INN, par le renforcement des capacités du personnel cadre en vue d'une plus grande prise en charge des aspects de la lutte contre la pêche INN, notamment par les observations à bord des navires et les inspections efficaces dans les ports.
7. Le présent séminaire répond aux demandes exprimées dans les conclusions des 2 études commanditées par la COMHAFAT, relatives aux programmes régionaux des observateurs embarqués et des inspecteurs portuaires et confirmée lors des réunions de restitution de ces études. Elle a été programmée en une séance de 2 jours à Casablanca.

OBJECTIFS GENERAUX

8. L'organisation de ce séminaire spécialisé, vise à une meilleure sensibilisation des instituts de formation, membres du REFMA à la problématique de la pêche INN dans la zone COMHAFAT, pour une plus grande implication de ce réseau dans le renforcement des capacités du personnel chargé de la surveillance pour une lutte plus efficace contre ce fléau qui touche particulièrement les pays de la région.

OBJECTIFS PARTICULIERS

9. Les objectifs particuliers assignés à ce séminaire visent à :

- Tracer la feuille de route du REFMA et les actions à entreprendre dans l'immédiat pour contribuer à la mise en œuvre des programmes régionaux d'observateurs et des inspecteurs portuaires par l'identification des nouvelles pistes de formation et d'un plan d'action opérationnel précisant, les différents établissements de formation et leur localisation, les modules, la population cible, les échéances et les besoins en financement.
- Consolider les connaissances des participants à travers une revue du : le contenu du programme à savoir :
 - Du règlement N° 1005/2008 de l'UE sur la pêche INN et particulièrement la certification et la traçabilité des produits de la pêche pour pénétrer le marché européen ;
 - De l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port de la FAO ;
 - Des rôles de l'observateur scientifique et de l'inspecteur portuaire, dans le dispositif SCS ;
 - Des conclusions des études initiées par la COMHAFAT :
 - i) Le programme régional harmonisé d'inspection portuaire (PRHIP)
 - ii) Le programme d'observateurs scientifiques

10. Une partie du séminaire a été consacrée à l'échange de points de vue pour définir les mécanismes appropriés pour une formation maritime harmonisée dans la zone COMHAFAT, et à fournir des informations sur les dispositifs SCS dans les pays de la zone COMHAFAT.

CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

11. L'ordre du jour a été discuté et adopté à l'unanimité (Annexe II).

PRÉPARATION, MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET MATÉRIEL

12. Préparation de la formation

Les participants ont été sollicités pour répondre à un questionnaire (**Annexe III**) pour avoir une idée sur la situation du SCS dans les pays de la zone.

Le groupe cible de la formation concerne les personnels Cadres responsables des structures de formation dans les Etats membres et membres du RAFEP.

Le secrétariat de la COMHAFAT est également présent.

13. Méthode pédagogique

Après chacune des présentations, les participants sont invités à discuter les principales idées et concepts développés.

14. Matériel

Au cours de cette rencontre, les participants ont reçu une pochette contenant une copie du programme du séminaire et une bibliographie pour chacune des sessions :

- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;
- Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- Accord FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- Règlement (CE) No 1005/2008 du Conseil du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, modifiant les règlements (CEE) no 2847/93 ;
- Règlement (CE) no 1936/2001 et (CE) no 601/2004 et abrogeant les règlements (CE) no 1093/94 et (CE) no 1447/1999 ;
- Synthèse de l'étude sur le programme régional des observateurs ;
- Rapport de restitution de l'étude sur le programme régional des observateurs
- Synthèse de l'étude sur le programme régional harmonisé d'inspection portuaire ;
- Rapport de restitution de l'étude sur le programme régional harmonisé d'inspection portuaire.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

15. Ouvrant la séance, **Monsieur Kofi EUGENE** au nom de **Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUANI**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT qui a souhaité la bienvenue à tous les participants, félicité la COMHAFAT pour cette initiative et a déclaré ouverts les travaux de cette rencontre.
16. A son tour, **Monsieur Youssef Kecha**, Chef de division de suivi des opérations de contrôle et d'inspection, a souhaité au nom du Ministre marocain de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts la bienvenue aux représentants des pays membres de la COMHAFAT, ainsi qu'aux distingués invités aux travaux de cet atelier.
Il a ensuite....
17. Prenant la parole, le Président du REFMA, **Monsieur Karim COULIBALY** a souligné l'importance de la thématique choisie pour ce séminaire à savoir le rôle de la formation maritime dans le renforcement du dispositif SCS et la lutte contre le fléau de la pêche INN. Il a à cet effet mis l'accent sur la nécessité d'adopter une approche intégrée qui comprend la sensibilisation, le renforcement des connaissances et l'adoption de procédures communes faisant appel à tous les acteurs agissant dans l'espace régional.
18. Dans son allocution, **Monsieur Abdelouahed BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT a remercié les autorités marocaines à travers le Département de la pêche, pour son appui constant à la COMHAFAT et leur engagement permanent en faveur de la

coopération halieutique en Afrique. Il a remercié la Côte d'Ivoire, à son tour, pour sa présidence marquée de la COMHAFAT ainsi que l'OFCF pour son appui et son accompagnement.

19. Introduisant les travaux de l'atelier, il a rappelé le rôle clef du volet formation maritime dans le renforcement des capacités humaines au niveau des corps chargés du contrôle des activités de la pêche. Il a précisé que le REFMA en participant à la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués, se trouve au cœur du dispositif de lutte contre la pêche INN.
20. L'organisation de cet atelier vise à arrêter un plan d'action pour le REFMA, à même d'organiser et d'harmoniser les actions de formation des personnels du dispositif SCS (Observateurs, inspecteurs...) des différents pays membres de la COMHAFAT, dans le cadre de la mise en œuvre des programmes régionaux d'observateurs et des inspecteurs portuaires.

DEROULEMENT DES TRAVAUX

21. Les travaux de ce séminaire se sont déroulés en trois sessions, marquée chacune par des exposés suivis de discussions :
22. Lors de la 1^{ère} session sur *les efforts de la Communauté Internationale pour lutter contre la Pêche INN*, il a été fait un rappel des différents textes juridiques pertinents adoptés à l'échelle internationale à des fins de contrôle, de conservation et de gestion des stocks contribuant à la lutte contre la pêche INN.
23. Les participants ont pu appréhender que les éléments constitutifs d'un dispositif SCS s'articulent autour d'une panoplie de mesures dont les plus importantes sont l'adhésion et la ratification des instruments internationaux de lutte contre la pêche INN, leur intégration dans la réglementation nationale, la disponibilité de moyens matériels et financiers adéquats, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation du personnel en charge des tâches de contrôle et de surveillance des activités de pêche.
24. Ensuite, il a été démontré que le dispositif SCS dans les pays de la zone COMHAFAT est un outil d'une importance capitale pour une gestion responsable et durable des ressources halieutiques et constitue le meilleur moyen de prévenir, contrecarrer et éliminer les mauvaises pratiques de pêche.
25. Enfin, il a été procédé à l'exploitation du questionnaire (**Annexe III**) et à un tour de table a été organisé afin de permettre aux participants de donner un aperçu sur le dispositif SCS dans leurs pays respectifs.
26. Cet exercice a permis d'avoir un aperçu sur l'état des lieux en matière de législation, de moyens de contrôle, de formation dispensée, des moyens matériels, du corps des observateurs et des inspecteurs affectés au contrôle et surveillance des pêches. De même qu'il a permis de remonter les difficultés qui handicapent encore le bon fonctionnement du dispositif SCS dans notre région.

27. Ainsi, il constaté que le dispositif SCS dans les pays de la zone COMHAFAT souffre encore de plusieurs limites relatives à la multiplicité des intervenants, au manque de ressources humaines qualifiés et de moyens matériels et financiers conséquents, à l'insuffisance du cadre juridique national et à l'incohérence avec la réglementation internationale et au faible niveau de coopération et de coordination entre les Etats.
A l'exception de quelques pays, qui disposent déjà d'un dispositif SCS opérationnel, il a été noté que bon nombre de pays de la zone, ne disposent que d'un système embryonnaire qui ne permet pas de faire face aux difficultés et défis que pose la lutte contre la pêche INN.
28. L'accent a été mis sur la nécessité pour le REFMA de s'impliquer davantage dans le développement des capacités des pays membres en matière de dispositif SCS en préparant des cadres opérationnels avec des connaissances consolidées en la matière.
29. Le REFMA devra également œuvrer à une formation SCS harmonisée entre les institutions membres pour le bénéfice des Etats membres de la COMHAFAT et au-delà.
30. Compte tenu des disparités et écarts existants entre les pays membres du REFMA en matière de dispositif SCS et par conséquent d'efficacité dans la lutte contre la pêche INN, la coopération régionale et la mutualisation des efforts et des moyens constituent la clé de voute du succès de toute action visant à doter les pays membres d'un dispositif SCS adéquat.
31. Le REFMA est appelé à être l'illustration de cette coopération régionale et de la mutualisation des moyens en vue d'harmoniser les efforts entre les pays de la région/continent et former un personnel en charge entre autres, du contrôle des activités de pêche.
32. La 2^{ème} session intitulée *la formation au service du renforcement du dispositif SCS*, a démontré l'importance des corps des observateurs scientifiques et des inspecteurs portuaires au sein du dispositif SCS dans la lutte contre la pêche INN, et mis en exergue le rôle de la formation maritime à travers les instruments internationaux de gestion de pêche, dans le processus de renforcement des capacités de ces deux corps.
33. Le REFMA est une opportunité pour la région pour contribuer efficacement aux efforts de la communauté internationale en général et ceux de l'Afrique en particulier, dans son combat contre la pêche INN.
34. La 3^{ème} session sur la formation au service du renforcement du dispositif SCS, a été l'occasion pour les participants de prendre connaissance des conclusions et préconisations des études initiées par la COMHAFAT, relatives au programme régional harmonisé d'inspection portuaire (PRHIP) et au programme d'observateurs scientifiques a été effectuée.

35. Celles-ci consacrent un rôle central au volet formation maritime dans la mise en place des 2 programmes précités, et appellent le REFMA à jouer un grand rôle dans l'opérationnalisation des préconisations de ces deux études en favorisant des actions de renforcement des compétences du personnel SCS.
36. Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont exprimé leur vœu de voir le REFMA se positionner dans l'échiquier régional et international en tant qu'outil et pôle d'excellence en matière de formation maritime et de renforcement des capacités du personnel SCS.
37. Ils préconisent à cet effet, de développer une formation harmonisée associant les différents établissements de formation membres du réseau. Ils précisent que les missions de l'inspecteur portuaire et de l'observateur scientifique régional requièrent au préalable, la mise en œuvre de cursus de formation harmonisés, la conformité aux standards de formation internationalement reconnus, la mise en place de plans de déploiement des observateurs, l'accréditation régionale des formations dispensées par les Etats côtiers et la réalisation d'audits réguliers des formations et leur évaluation.
38. En définitive, les participants ont été unanimes pour conclure que le renforcement des capacités et la formation sont des composantes essentielles de tout système de SCS et doivent être considérés comme un processus continu.
39. Le besoin en formation est primordial, en raison du niveau variable et faible des capacités dans les Etats Membres. Au niveau du continent, le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, prévoit un axe stratégique dédié au développement des capacités humaines qui consiste à : La sensibilisation sur le potentiel et l'importance du secteur, basée sur les tendances, les défis et des besoins actuels et émergents ainsi que le renforcement des capacités des gouvernements et des institutions afin d'assurer le développement durable du secteur.
40. Les discussions ont abouti aux recommandations, résumées au point 39, ci-dessous.
41. L'ensemble des présentations est disponible dans la langue d'origine sur le site web de la COMHAFAT à l'adresse suivante :

RECOMMANDATIONS

42. Bien qu'il s'agisse d'une session de formation et de sensibilisation sur le rôle central que joue la formation maritime dans le renforcement du dispositif SCS dans la région COMHAFAT, pour une lutte efficace contre les ravages de la pêche INN, les participants ont formulé un certain nombre de recommandations à même de faire du REFMA, un acteur clef de la formation maritime, et plus spécifiquement dans le renforcement des capacités des Etats africains dans les domaines de l'observation embarquée et de l'Inspection portuaire dans le cadre d'une coopération Sud-Sud agissante.

Ces recommandations sont de 2 ordres :

- **Général**, elles concernent le renforcement du REFMA :

- ✓ Recruter de nouveaux adhérents ;
- ✓ Renforcer son autonomie/ses capacités financières ;
- ✓ Etablir un révérenciel des métiers ;
- ✓ Etablir une carte des établissements de formation par région/spécialité.

- **Spécifique**, celles concernent principalement le rôle dévolu au REFMA dans le cadre du développement des programmes régionaux des observateurs embarqués et de l'inspection portuaire en tant que dispositifs importants dans la lutte contre la pêche INN, et ce que chacun des instituts (membre du REFMA) devrait faire :
 - ✓ Finaliser et formaliser les PAN-INN ;
 - ✓ Assurer le rôle régional et/ou continental dans les programmes d'observateurs embarqués et des inspecteurs portuaires ;
 - ✓ Coordonner et standardiser les formations au niveau régional ;
 - ✓ Etablir des contacts avec des partenaires techniques telles que la FAO et l'UE pour bénéficier des programmes déjà disponibles à dispenser.

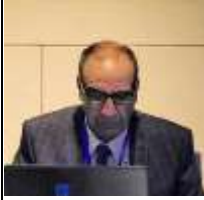
43. A l'issue des discussions qui ont suivi les recommandations citées ci-dessous, les participants ont proposé et adopté la feuille de route (**Annexe IV**) qui fixe les actions prioritaires à entreprendre dans les court et moyen termes, pour faire du REFMA, l'outil par excellence dans la mise en œuvre des programmes régionaux d'observation embarquée et d'inspection portuaire.

44. Les travaux de l'atelier sont déclarés clos à 13h:00

Annexe I : Liste des participants

N°	PAYS	NOMS & PRENOMS/TITRE	
1	BENIN	M. TOSSI Samé, Bernard Chef de division Police des Pêches Cargé du Suivi, contrôle surveillance tossibernard@yahoo.fr	
2	CAMEROUN	Dr BELAL EMMA Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA), YAOUNDE, CAMEROUN belalemma@yahoo.fr	
3	CONGO RDC	Monsieur Sylain TUSANGA MUKANGA Coordonnateur National Adjoint du Service National de Promotion et de Développement de la Pêche "SENADEP" sylvaintusanga@yahoo.fr	
4	GHANA	MS. AMOO MUNA Assist. Fisheries Officer of the Fisheries Commission - Monitoring, control and surveillance Division in Takoradi mundel62@yahoo.com	
5	COTE D'IVOIRE	M. COULIBALY KARIM Président REFMA - Administrateur en Chef des Affaires Maritimes et Portuaires Directeur Général / Managing Director ACADÉMIE REGIONALE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA MER (ARSTM) coulakar@yahoo.fr	
6		Mr KOFFI KOUAME EUGENE DIRECTEUR DE L'ECOLE SUPERIEURE DE NAVIGATION trabessou@yahoo.fr	
7	GUINEE	Mr DIAKITE DAOUDA Chef de service Adjoint Programme Base et opération de patrouille- CNSP/Centre National de surveillance et police des pêcheries daoudamorodou13@yahoo.fr	
8	NIGERIA	M. POPOOLA BABATUNDE AKINOLA Assistant Director - Federal Department of Fisheries and Aquaculture baba_akin2006@yahoo.com	

9	LIBERIA	Mr Samuel Ken Siaffa Président- Syndicat Union Maritime et Union Générale des travailleurs du Libéria pentecostday1957@yahoo.com	
10	MAROC	Mr ATTAS Driss Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes –SAFI attasdriss@gmail.com	
11		Mr EL GUERCHE Mohamed Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes -Tan Tan elgarch@mpm.gov.ma Tel: +212 6 61 60 78 45	
12		Monsieur RHAIT Abdelaziz Directeur de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes - Al Hoceima abdelaziz.rhait@mpm.gov.ma	
13		M. KECHA Youssef Chef de division de suivi des opérations de contrôle et d'Inspection. Direction de contrôle des activités de la pêche maritime youssef.kecha@mpm.gov.ma	
14		Mme Zineb EL FATOUANI Cadre à la division de coordination et de suivi de la lutte contre la pêche INN - Direction de contrôle des activités de la pêche maritime. z.elfatouani@mpm.gov.ma Tel: +212 6 68 34 26 18	
15	MAURITANIE	Mr Elemine Aboubacar GREYN Directeur de l'Enseignement elemineboubacar@yahoo.fr	
16	SAO TOME ET PRINCEPE	Mr Gervasio DO ROSARIO Coordonnateur de la Pêche Industrielle - Direction de la Pêche - Ministère des Finances et Economie Blue gerva4@yahoo.com.br	
17	SENEGAL	Monsieur BIRAME SAMBA BA Chef de la Division des Opérations de surveillance - Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches Dakar bira213@yahoo.fr mailto:birsamba@gmail.com	

18	SIERRA LEONE	Mr Komba Jossie KONOYIMA RESEARCH AND TEACHING ASSISTANT- Institute of Marine Biology and Oceanography (IMBO) Fourah bay College, University of Sierra Leone konoyimak@gmail.com	
19	TOGO	Monsieur ASSOGBA Kokouvi Dziedzom Responsable de formation maritime asserghino@gmail.com	
20	COMHAFAT	M. Abelouahed BENABBOU Secrétaire Exécutif benabboucomhafat@gmail.com	
21		M. Naji LAAMRICH laamrichmpm@gmail.com	
22		M. Mohamed SADIKI sadiki.comhafat@gmail.com	
23		M. Mohamed SEMLALI medsemlali88@gmail.com	
24		M. Ali BOUALI bouali1952@gmail.com	
25		M. Mohamed HADDAD haddad.comhafat@gmail.com	
26		Mme MOUTTAKI Amal mouttaki.comhafat@gmail.com	

27		Mme Hayat ASARA hayat.comhafat@gmail.com	
28		M. Abdelkrim MRABTI akarim.mrabti@gmail.com	
29		M. ATSHUSHI Ishikawa a615@ruby.ocn.ne.jp	

Annexe II : Programme du séminaire

1er Jour: 02 Mai 2018	
08 :00-09 :00	Enregistrement
09 :00 - 09 :45	Ouverture officielle: - Allocution du Représentant de la Côte d'Ivoire, Président de la COMHAFAT - Allocution du représentant du pays hôte (Maroc) - Allocution du AU-IBAR - Allocution du Président du REFMA - Allocution du SE de la COMHAFAT
09 :45-10 :00	Introduction de la rencontre
10 :00 -10 :15	Pause-café
1ère session : Les efforts de la Communauté Internationale pour lutter contre la Pêche INN	
10 :15 – 12:30	- Le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée – FAO ; M. Laamrich - Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; M. Laamrich - Le Règlement N° 1005/2008 de l'UE sur la pêche INN pour pénétrer le marché européen ; M. Laamrich - L'UA et le renforcement du dispositif SCS ; - Discussion
12 :30-13 :30	Déjeuner
2^{ème} Session : La formation au service du renforcement du dispositif SCS	
14 :00 - 16 :00	- Le dispositif SCS, une composante essentielle dans la lutte contre la pêche INN ; M. Semlali - L'observateur scientifique et l'inspecteur portuaire, pivots du dispositif SCS ; M. Semlali - La formation dans le renforcement des capacités à travers les instruments internationaux de gestion de pêche ; M. Semlali
16 :00 - 16 :15	Pause-café
16 :15-17 :00	- Le dispositif SCS dans les pays de la zone COMHAFAT : Etat des lieux et perspectives ; - Discussion
17:00	Fin de la première journée

2ème Jour: 03 Mai 2018	
3^{ème} Session : le REFMA et le Renforcement de la coopération régionale pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des activités de pêche	
09:10 -10:30	- Présentations des conclusions des études initiées par la COMHAFAT : M. Sadiki • Le programme régional harmonisé d’inspection portuaire (PRHIP) • Programme d’observateurs scientifiques - Quels mécanismes pour une formation maritime harmonisée dans la zone COMHAFAT - Discussion
10:30- 10:45	Pause-café
10:45 – 12:30	- Discussion - Conclusions et Recommandations - Fin de la reunion
12 :30-13 :30	Déjeuner

Annexe III : Questionnaire

- Questionnaire destiné aux participants à l'atelier relatif à ''La formation maritime et le renforcement du dispositif du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des activités de la pêche dans la zone COMHAFAT ''

QUESTION	OUI/NON	DETAILS
Est-ce que vous disposez d'un cadre national de SCS		
Existe-t-il une unité chargée de la gestion et du partage des informations		
Est-ce que vous avez adopté des instruments internationaux pertinents (IPAO/FAO-AMREP...)		
Est-ce que vous intégrez les dispositions SCS dans la réglementation nationale et/ou dans les plans de gestion des pêches		
Est-ce que vous êtes partie d'un SCS sous-régional		
Est-ce que vous prévoyez une formation / perfectionnement professionnel pour le personnel juridique et technique du SCS		
Avez-vous des propositions pour l'amélioration de la formation en matière du SCS		

Annexe IV : Feuille de route

FEUILLE DE ROUTE

REFMA : Accroître le renforcement des capacités et des compétences au service de la bonne gouvernance de la pêche et de l'aquaculture dans la région COMHAFAT

1. OBJECTIF STRATEGIQUE : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU REFMA AU NIVEAU REGIONAL ET INTERNATIONAL

OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES	Echéance	Estimation du budget
- Positionnement du REFMA en tant que pôle d'excellence en matière de formation dans la lutte contre la pêche INN et le renforcement des capacités SCS dans la région COMHAFAT	- Promouvoir l'adhésion de nouveaux établissements de formation au REFMA ;		
	- Développer des partenariats et de coopération avec les institutions régionales et internationales pour bénéficier des programmes pertinents ou activités connexes intéressant la formation et le renforcement des compétences dans la région (UA/BIRA, FAO, ICCAT, UE-ECA, CGPM, ORP ...)		
	- Renforcer l'autonomie et les capacités financières du REFMA		
	- Renforcer la coopération bilatérale en matière de développement des compétences ;		
	- Etablir des contacts avec des partenaires techniques telles que la FAO et l'UE		
	- Elaborer une politique de communication du réseau		

2. OBJECTIF STRATEGIQUE : FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LA LUTTE CONTRE LA PECHE INN

OBJECTIF SPECIFIQUE	ACTIVITES	Echéance	Estimation du Budget
- Accompagner la mise en place du programme régional d'inspection au port	- Définir les standards minimaux de formation des inspecteurs au port		
	- Elaborer les programmes de formation harmonisée au niveau régional et sous régional respectant les standards minimaux		
	- Accréditation et audit des programmes de formation pour vérifier l'état d'application des mesures standards		
- Accompagner la mise en place du programme régional d'observation embarquée	- Définir le référentiel des métiers (l'observateur scientifique,), et les populations cibles		
	- Définir les standards minimaux de formation harmonisée des observateurs à mandat régional		
	- Définir les standards harmonisés de collecte des données et de rapports des observateurs régionaux à l'échelle régionale		
- Elaboration d'un Programme régional harmonisé de formation pour la lutte contre la pêche INN	- Procéder à une ingénierie de formation au niveau régional (Diagnostic des formations dispensées, analyse du besoin, évaluation des ressources et des contraintes, définition d'un cahier des charges, mise en œuvre et évaluation)		
	- Elaborer un programme ou plan régional de formation destiné aux Etats et organisations sous régionales		
	- Etablir un répertoire des établissements de formation par spécialité et par région		
	- Renforcer les compétences du personnel des Etats dans leurs efforts d'alignement des réglementations nationales sur les standards internationaux ;		
	- Adapter les formations au niveau de responsabilité, aux fonctions requises et correspondre au niveau d'éducation général du bénéficiaire		

Annexe V : Allocutions

ALLOCUTION DU REPRESENTANT DU PRESIDENT DE LA COMHAFAT

**Monsieur le Représentant de Monsieur le Ministre de l’Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes du ROYAUME du MAROC ;
Monsieur le Représentant de l’Union Africaine ;
Monsieur le Représentant de son Excellence, Monsieur de l’Ambassadeur du Japon ;
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;
Monsieur le Président du REFMA ;**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs et Représentants du REFMA ;
Mesdames et Messieurs, en vos rangs et qualités respectifs,**

C’est avec un grand plaisir et honneur que je prends la parole devant cette honorable assemblée de sommités du domaine de la pêche des pays de la façade atlantique.

Permettez-moi tout d’abord de vous présenter les excuses de Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUMANI, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d’Ivoire ; Président en exercice de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l’Océan Atlantique (COMHAFAT), qui n’a pu effectuer le déplacement.

Pour commencer, j’aimerais exprimer, au nom du Ministre ADJOUMANI, de l’ensemble des participants, ainsi qu’à mon nom propre, notre profonde gratitude et nos vifs remerciements à Sa Majesté le Roi **MOHAMMED VI**. Que Dieu Tout Puissant l’Assiste.

Au Gouvernement et au Peuple marocains, je voudrais faire connaître notre grande reconnaissance, pour l’accueil fraternel qui nous a été réservé et la délicate attention dont nous sommes l’objet depuis notre arrivée dans ce beau pays.

A vous, présents dans cette salle, je vous prie de recevoir l’expression de notre satisfaction pour votre participation à cette importante réunion dont l’objet principal est de fédérer nos efforts et nos expériences pour lutter efficacement contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) par la formation maritime et le renforcement des dispositifs de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) des activités de la pêche dans la zone COMHAFAT.

Puisqu’il s’agit de formation maritime et de renforcement de capacités, nous ne pouvons que nous adresser à notre instrument commun qu’est le Regroupement des Etablissements de Formation Maritime Africains (REFMA), qui au cours de ses années d’existence (depuis mai 2002), a bien essayé d’atteindre les objectifs qui lui ont été assignés, en réalisant quelques activités sous forme de séances de formation et d’ateliers thématiques parmi lesquels on peut citer :

- Sauvetage et survie en mer (en Mauritanie) ;
- Sécurité des marins dans la pêche artisanale (au Maroc) ;
- Développement des activités de la formation maritime (Agadir au Maroc) ;

- Approche par compétence (APC) Planification et mise en œuvre par les pays membres du REFMA (Agadir au Maroc) ;
- Convention international STCW-F : Application et perspectives dans la formation en pêches maritimes par les pays membres du REFMA (Tanger au Maroc) ;
- Ingénierie de la formation et développement des capacités des acteurs de la pêche maritime dans les pays de la COMHAFAT (Agadir au Maroc).

Ces ateliers et autres réunions du REFMA ont été réalisés avec l'appui de la COMHAFAT qui voudrait, ici et maintenant, rendre un vibrant hommage au Royaume du Maroc, qui apporte, sans retenue, son soutien à notre conférence dans toutes les initiatives qu'elle entreprend pour le renforcement de cette coopération Sud-Sud si fructueuse pour les pays membres de la COMHAFAT.

Je n'oublie pas la compréhension et l'appui financier de la coopération japonaise. Monsieur l'Ambassadeur du Japon, recevez notre profonde gratitude pour l'engagement de votre pays à nos côtés.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs.

Nos futurs succès dépendront de notre capacité de rechercher et de déployer de nouvelles sources de financement des projets de la COMHAFAT.

C'est donc en nous attelant à diversifier et à élargir notre partenariat, en commençant par impliquer davantage chacun de nos pays, que nous pourrions améliorer les compétences et la participation de tous les acteurs du domaine halieutique.

La compétence et la participation volontaire de chaque acteur constituant, de mon point de vue, des préalables nécessaires à la réussite des actions de développement dans un secteur qui connaît des contraintes biologiques, technologiques, humaines et environnementales majeures. La pêche INN en est une triste illustration.

Les conséquences désastreuses de cette pêche INN aussi bien sur le niveau des stocks, que sur les conditions de vie des populations côtières et partant sur les économies de nos Pays, devraient nous amener à encourager fortement nos Décideurs à s'approprier pleinement les réponses pertinentes qui seront apportées à toutes les questions qui seront soulevées à cette assemblée.

Eu égard à la qualité de l'expertise des participants, je ne doute pas un seul instant que la mise en œuvre intelligente des recommandations de ce séminaire par nos Etats aidera, de manière significative, les acteurs du domaine à pratiquer une exploitation responsable et profitable de nos pêcheries et garantir ainsi la durabilité de nos ressources, gage de l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté, et d'une réelle prise en compte des femmes dans les différents métiers de la filière.

Je voudrais féliciter les membres du Bureau et le Secrétariat Permanent pour les actions menées dans le cadre des orientations stratégiques de la COMHAFAT et pour la qualité de

tout ce qui a été mis à disposition pour la bonne conduite de ce séminaire, ce qui témoigne de l'évolution dynamique de notre organisation.

J'adresse aussi mes félicitations au nouveau Président du REFMA fraîchement élu et lui assure de notre engagement à travailler en symbiose avec sa structure.

Je souhaite, en fin, un grand succès à nos travaux et un avenir propice à la COMHAFAT en vue d'aller de l'avant dans la voie de la concrétisation, de la consolidation et du renforcement des liens de coopération entre les pays membres de cette organisation.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

ALLOCUTION DU REPRESENTANT DU ROYAUME DU MAROC

LA FORMATION MARITIME ET LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DU SUIVI, DU CONTRÔLE ET DE LA SURVEILLANCE (SCS) DES ACTIVITES DE LA PECHE DANS LA ZONE COMHAFAT

CASABLANCA (Maroc), 2-3 MAI 2018

Monsieur le Président de la COMHAFAT (représentant de la Côte d'Ivoire)

Monsieur le Secrétaire exécutif de la COMHAFAT

Monsieur le Représentant de l'UA/BIRA

Monsieur le Président du REFMA

Mesdames et Messieurs les Représentants et Honorables Délégués

Au nom du Département de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc, c'est pour moi un grand honneur de prononcer cette allocution d'ouverture officielle des travaux de cet atelier, visant à traiter le rôle de la formation maritime dans le renforcement du dispositif du suivi, du contrôle, et de surveillance (SCS) des activités de la pêche dans la zone COMHAFAT.

Mes remerciements vont également à l'endroit de l'assistance qui nous honore de sa présence et à qui je souhaite, au nom du Département de la pêche Maritime du Royaume du Maroc, la bienvenue et un agréable séjour dans cette magnifique ville du Royaume.

Par la même occasion je tiens à remercier vivement le Secrétariat de la COMHAFAT pour tous les efforts qu'il déploie pour l'organisation de telles manifestations (Ateliers, commanditer les études préalables et réunions).

Mesdames et Messieurs,

Notre préoccupation principale à tous converge vers le principe fondamental de la préservation de nos ressources halieutiques. Nous concevons tous que le fléau de la pêche INN menace la pérennité de ces ressources et par conséquent menace aussi le développement socio-économique de nos populations respectives qui vivent directement ou indirectement de la pêche.

Dans leur lutte contre la pêche INN, et afin d'assurer une exploitation durable des ressources halieutiques, plusieurs pays de la zone COMHAFAT ont adopté ou renforcé des mesures visant à développer leurs capacités en matière de suivi, contrôle et surveillance des activités de la pêche.

Dans cette dynamique, et dans le cadre de la Stratégie Halieutis, le Royaume du Maroc a développé tout au long de cette dernière décennie, un important dispositif de contrôle intégré visant à renforcer d'avantage sa politique de lutte contre la pêche INN, notamment, par la mise en place :

- D'une entité Administrative de coordination de contrôle des activités de la pêche ;

- D'une plateforme juridique actualisée ;
- De procédures et méthodologies opérationnelles de contrôle ;
- D'outils électroniques performants pour le suivi et la surveillance ;
- D'un plan national de contrôle.

Et bien entendu l'amélioration des programmes existants en matière de formation continue au profit des inspecteurs habilités chargés de la police de pêche au niveau des ports du Royaume ainsi qu'aux observateurs scientifiques qui embarquent à bord de navires nationaux ou étrangers dans le cadre d'Accords ou de conventions de pêche.

La coopération régionale des pays membres de la COMHAFAT, est un atout efficace et déterminant dans la prévention et la lutte contre la pêche INN. Aujourd'hui, l'initiative de l'organisation de cet Atelier à Casablanca constitue une grande opportunité pour le développement des capacités à travers le partage attendu d'informations et d'expériences, ainsi que l'examen d'un plan d'action opérationnel en vue d'organiser et harmoniser les programmes de formation des observateurs embarqués et des inspecteurs habilités des pays membres.

Au cours de ces deux journées de travail, et dans un objectif d'amélioration, d'efficacité et d'efficience du système SCS dans la Région, le Département de la Pêche du Royaume du Maroc, sera ravi de partager avec vous ses expériences dans le domaine.

Mesdames et Messieurs, honorables Représentants et Délégués,

Au nom du Département de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc, je vous souhaite une grande réussite dans vos travaux.

Merci Représentants et Délégués

Casablanca, le 2 Mai 2018

PROJET D'ALLOCUTION DU PRESIDENT DU REFMA

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes du ROYAUME du MAROC
Excellence, Monsieur de l'Ambassadeur du Japon
Monsieur le Représentant du Président en exercice de la COMHAFAT
Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs et Représentants du REFMA ;
Mesdames et Messieurs, vos rangs et qualités respectés,

C'est avec un grand plaisir et honneur que je prononce ce mot devant cette honorable assemblée des pays membre du REFMA, en majorité riverains de l'Océan Atlantique, pour aborder un problème majeur qui constitue une menace mondiale pour la pêche durable, la gestion et la conservation des ressources halieutiques et de la biodiversité marine. Il s'agit de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (dite pêche INN).

Notre présent atelier se comprend comme une contribution des Etats membres de la COMHAFAT dans cette vaste lutte contre la pêche INN.

En effet, la pêche INN, le long de la côte atlantique de l'Afrique, prend diverses formes, à savoir : l'utilisation d'engins de pêche non conformes, la pêche sans permis dans les eaux des pays voisins, la fausses déclarations des captures faites, les transbordements illégaux dans les eaux sous juridiction nationale et en haute mer, la tenue inexacte des registres des navires, le non-respect des licences, les actions entravant le suivi, la pêche dans les zones réservées ou interdites

Selon les estimations, l'Afrique de l'Ouest enregistrerait un des niveaux les plus élevés de pêche INN dans le monde ; En plus d'affecter les écosystèmes sains et productifs, elle a aussi un impact sérieux sur la situation socioéconomique de nombreuses communautés de pêche de la zone, et occasionne des pertes importantes en termes de développement économique et social des pays côtiers.

La pêche INN, en haute mer et dans les zones sous juridiction nationale, tire profit de la faiblesse des systèmes de gestion , en particulier ceux des pays en développement qui ne disposent pas des ressources pour mettre en place un suivi, un contrôle et une surveillance (SCS).

Pour circonscrire ce fléau, il convient adopter une approche intégrée qui comprend la sensibilisation, le renforcement des connaissances, et le soutien à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre de procédures communes compréhensibles par tous les acteurs agissant dans l'espace régional de la COMHAFAT.

Le REFMA, organe subsidiaire de la COMHAFAT, qui a pour ambition de promouvoir et d'organiser la collaboration entre les établissements de formation maritime africains, ainsi qu'entre les organisations œuvrant, de façon générale, dans le domaine de la formation en pêche maritime et navigation, se doit de prendre une part significative dans le besoin évident de formation et de renforcement de capacité des intervenants dans cette chaîne solidaire qui pourrait réaliser le suivi, le contrôle et la

surveillance des activités de la pêche pour en déceler les devers et autres comportements indéliques ou illicites.

Les établissements de formation maritime, membres du REFMA, peuvent s'appuyer ou s'inspirer des résultats des travaux ou études menés par la communauté internationale en vue de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée aux fins de produire un programme régional harmonisé de formation d'observateurs (Observateurs embarqués, Inspecteurs portuaires). On peut citer :

- ✓ Le Plan d'action international de la FAO de 2001 ;
- ✓ L'Accord de 2009 de FAO relatif aux Mesures du Ressort de l'Etat du Port (AMREP) ;
- ✓ La déclaration de Rabat de 2014 sur la coopération régionale dans la lutte contre la pêche INN ;
- ✓ Le règlement N° 1005/2008 de l'Union Européenne établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche INN ;
- ✓ Le Code de conduite pour une pêche responsable ;
- ✓ Les résultats des études commanditées par la COMHAFAT sur la mise en place d'un programme régional d'observation embarquée et la mise en place d'un Programme Régional Harmonisé d'Inspection Portuaire.

L'exploitation judicieuse de ces initiatives et études permettront au REFMA de :

- cerner avec précision les besoins détaillés en formation SCS par pays, sous-région et région;
- faire des propositions pour coordonner et harmoniser les différentes formations dispensées en la matière dans la région ;
- identifier les ressources techniques à même d'assurer cette formation (centres de formation, ateliers spécialisés...) au niveau régional ;
- proposer des correctifs pour une mise à niveau des plateaux techniques des établissements membres du REFMA qui en ont besoin ;
- commettre des experts capables de définir les programmes de formation de haut-niveau ainsi que les modalités d'évaluation y afférentes.

Mesdames et Messieurs

Compte tenu des enjeux halieutiques et au regard du changement climatique et de l'impact que les mauvaises pratiques ont sur nos ressources, les Etablissements de formation maritime que nous représentons doivent s'approprier toutes les dimensions scientifiques et pédagogiques de ces problématiques afin de fournir aux décideurs de nos pays les ressources humaines appropriées qui feront face à la pêche INN avec efficacité et efficience.

Nous ne pourrions arriver à atteindre pleinement cet objectif que si nous sommes unis et travaillons en collaboration en vue de faire émerger des propositions susceptibles de retenir l'attention des bailleurs de fonds intéressés dans la préservation et l'exploitation responsable des ressources halieutiques.

Je pense que nous avons l'occasion aujourd'hui et demain de discuter ensemble pour aider à renforcer nos compétences en tant que réseau et celles de nos institutions respectives.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la COMHAFAT, son Secrétaire Exécutif ainsi que tout son personnel qui nous ont beaucoup appuyés pour organiser cette réunion.

Je remercie également la coopération japonaise qui nous assiste régulièrement dans la mise en œuvre de nos initiatives.

Enfin, nos remerciements vont aux autorités marocaines pour le soutien combien utile et important qu'elles ne cessent d'apporter à notre Réseau, nous permettant ainsi de tenir cette rencontre dans cette belle et historique Ville de Casablanca.

Je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.



COMHAFAT/ATLAFCO

Allocution Introductive

Du Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT

Monsieur le Représentant du Département des Pêches Maritimes du Royaume du Maroc,
Monsieur le Président du REFMA,
Messieurs les Délégués des Etats membres de la COMHAFAT,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord commencer mon allocution par vous souhaiter, au nom de Son Excellence Monsieur **ADJOUMANI KOUASSI KOBENAN**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la COMHAFAT, la cordiale bienvenue à tous les participants à cet important atelier.

Je tiens également à remercier à travers Monsieur **Aziz AKHANNOUCH**, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Royaume du Maroc, les Autorités marocaines pour les facilités qui nous ont été accordées pour la tenue de cette rencontre.

Je n'insisterais pas suffisamment sur l'importance du thème qui nous rassemble aujourd'hui, à savoir '*Le rôle de la Formation Maritime dans le renforcement du dispositif du suivi, du Contrôle, et de la surveillance(SCS) des activités de la Pêche dans la zone COMHAFAT*', et partant dans l'arsenal de lutte contre le fléau que représente la pêche INN, particulièrement dans nos pays.

Je voudrais à cet effet, rendre un vibrant hommage à la FAO, à l'Union Africaine pour les efforts qu'elles n'ont cessé de déployer pendant de longues années, en vue de promouvoir un développement durable de la pêche, de hisser son rang et de renforcer sa contribution à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement socioéconomique.

Chers Collègues,

En effet, et comme vous le savez déjà, les ressources halieutiques sont pour nos pays, non seulement une richesse mais surtout une opportunité de développement socio-économique qu'il faut préserver, en dépit des diverses menaces qui pèsent sur elles.

En s'appuyant sur les objectifs de gestion, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est un crime, qui peut conduire à l'effondrement du secteur de la pêche en affaiblissant les efforts de reconstitution des stocks halieutiques épuisés. Une situation qui peut se traduire par des

pertes massives et infliger des dommages économiques catastrophiques aux États africains à court et à long termes, ainsi que des opportunités sociales manquées.

Cette menace est encore plus vraie pour la zone COMHAFAT, avec ses 22 Etats membres ouverts sur l'Océan atlantique, et un littoral de plus de 14 000 km, qui lui donne un accès direct à un énorme potentiel de ressources marines,

Consciente des conséquences néfastes de la pêche INN sur la contribution socio-économique du secteur de la pêche et sur la stabilité politique des pays concernés par ce fléau, la Communauté internationale s'est mobilisée depuis 2001, avec l'adoption du Plan d'action international pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INN).

Au centre du dispositif préconisé pour lutter combattre le fléau de la pêche INN, nous trouvons l'observateur embarqué et l'inspecteur portuaire, qui à côté d'autres instruments contribuent au renforcement de l'arsenal SCS des Etats.

Dans ce cadre et tenant compte du caractère international et sophistiqué de ce crime, qui fait qu'un Etat ne peut gagner seul ce combat, la COMHAFAT a initié 2 études portant sur le développement l'une, d'un programme régional d'observateurs embarqués et l'autre d'un programme régional des inspecteurs portuaires.

Les conclusions et préconisations des 2 études ont accordé une importance capitale au volet de la formation et du renforcement des capacités humaines des Etats membres et lui font la part belle dans le développement de ces programmes proposés.

L'existence de notre réseau se trouve être une opportunité et fait que le REFMA est au cœur de ce dispositif à même de contribuer de manière significative au renforcement des capacités en participant à la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués.

C'est dans ce cadre qu'est organisée, à l'initiative du REFMA et avec le soutien de la COMHAFAT, cette rencontre.

Notre objectif est qu'au terme de nos 2 journées de réflexion, nous puissions disposer d'un plan d'action pour le REFMA, à même d'organiser et d'harmoniser les actions de formation des personnels du dispositif SCS (Observateurs, inspecteurs...) des différents pays membres de la COMHAFAT, dans le cadre d'une mise en œuvre régionale des programmes des observateurs embarqués et des inspecteurs portuaires.

Chers Collègues,

Durant notre rencontre, nous aurons donc l'occasion :

- De passer en revue les efforts de la Communauté Internationale pour lutter contre la Pêche INN,
- D'étudier le rôle de la formation maritime dans le renforcement du dispositif SCS et la place des observateurs embarqués et des inspecteurs portuaires dans ce dispositif,
- De présenter un état des lieux et des perspectives dans les pays de la zone COMHAFAT par rapport à ces efforts,

- Et de définir la place de notre réseau dans le Renforcement de la coopération régionale pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des activités de pêche ;
- Enfin, de proposer des recommandations à même de définir une feuille de route autorisant le REFMA à jouer le rôle qui lui sied dans le développement du dispositif de lutte contre la pêche INN.

Je ne me fais aucun doute sur le caractère très recherché des résultats de cet atelier, et suis persuadé que vous recommanderez des propositions permettant de mettre en œuvre les programmes régionaux d'observation embarquée et de d'inspection portuaire dans la région.

Je voudrais pour terminer, vous assurer tous de l'engagement de la COMHAFAT à aider, dans le cadre de ses prérogatives, tous ses Membres et partenaires qui sont engagés dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Je vous souhaite de fructueuses délibérations, et vous remercie tous de votre attention.